

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Muriel CHARLES-MACE, Alain MAUREL, Gaëlle NONO, Frédéric HACQUARD, Patrice BEAUVILAIN, Agnès RULL, Henri ROUILLON, Marie-Christine BASTIE, Christian MIQUEL.

Conseillers représentés : Nadine ROUGE par Muriel CHARLES-MACE, Anne-Marie THERON par Alain MAUREL Alain MILHAU par Roger DUFOUR, Dominique ANDRIEU par Marie-Christine BASTIE

La séance est déclarée ouverte à 21H00.

Monsieur Henri ROUILLON a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 3 avril est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

§ 1 COMMUNE : COMPTES 2013 : ADMINISTRATIFS/GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Fonctionnement	Investissement (hors restes à réaliser)
Recettes = 1 176 167,04 €	Recettes = 329 781,79 €
Dépenses = 1 109 029,02 €	Dépenses = 169 894,02 €
Excédent = 67 138,02 €	Excédent = 159 887,77 €

Ce compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.
Le compte de Gestion du receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2013 (adopté à l'unanimité)

* au compte 002 (recettes de fonctionnement) 392 498,82 €

§ 2 ASSAINISSEMENT : COMPTES 2013 : ADMINISTRATIFS/GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Exploitation	Investissement (hors restes à réaliser)
Recettes = 161 602,15 €	Recettes = 38 397,78 €
Dépenses = 85 378,63 €	Dépenses = 61 697,72 €
Excédent = 76 223,52 €	Déficit = 23 299,94 €

Ce compte administratif de l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.
Le compte de Gestion du receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2013 (adopté à l'unanimité)

* au compte 1068 (recettes d'investissement) 45 307,15 €

* au compte 002 (recettes de fonctionnement) 627 090,22 €

§ 3 CCAS : COMPTES 2013 : ADMINISTRATIFS/GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS 2013

➤ Fonctionnement :

Recettes = 6 744,56 €

Dépenses = 4 741,49 €

Excédent = 2 003,07 €

Ce compte administratif du CCAS est adopté à l'unanimité des membres présents.
Le compte de Gestion du receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2013 (adopté à l'unanimité)

*au compte 002 (recettes de fonctionnement) 6 402,13 €

§ 4 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Ce budget est fidèle aux orientations prises par le Conseil lors de la réunion de travail du 22 avril 2014.

Il convient d'abonder les programmes existants : l'urbanisation de la RD16, le renouvellement du matériel Informatique.

De nouveaux programmes d'investissement : l'acquisition d'une chaudière pour la Mairie, l'achat de climatiseurs

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le dit budget à la somme de :

1 500 983,82 € Section de fonctionnement (Dépenses et recettes)

397 240,73 € Section d'investissement (Dépenses et recettes)

§ 5 BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le dit budget à la somme de :

807 642,07 € Section d'exploitation (Dépenses et recettes)

642 017,66 € Section d'investissement (Dépenses et recettes)

§ 6 BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le dit budget à la somme de :

12 982,13 € Section de fonctionnement (Dépenses et recettes)

§ 7 FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2014:

Taxe	Taux 2013	Coefficient	Taux 2014
Taxe d'habitation	24.44	1,000000	24.44
Taxe foncière PB	18.19		18.19
Taxe foncière PNB	113.10		113.10
CFE	33.13		33.13

Le produit fiscal attendu est de 659 856 €

§ 8 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que trois salles des préfabriqués ont été remises en état et qu'elles seront mises à la disposition des associations qui en avaient fait la demande depuis de nombreuses saisons :

L'A.I.C.A, L'A.F.R et 1+1

Ronde du Muguet : Elle aura lieu jeudi 1^{er} mai dans les mêmes conditions que l'année passée.

La cérémonie du 8 mai sera célébrée le samedi 10 mai à 11h00 au monument aux morts et suivie d'un apéritif à la Maison des Associations.

Les Elections Européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le jeudi 15 mai 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.